



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le quinze juin 2017, à 19 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: M.WASSEN pouvoir à M.GIRBE, M.BLANCHE pouvoir à M.BEAUDOIN
MME PANNIER pouvoir à MME CHAPILLON, MME DANGERVILLE pouvoir à MME PIERRATTE-LEGENDRE

1/ PROPOSITION DE DEVIS-CHORALE PHILIA LOIRET-EGLISE DE CHEVILLON- DECEMBRE 2017-ANNULE ET REMPLACE LA D 63/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association PHILIA propose de refaire à l'église de Chevillon un concert gospel comme cela à été fait le 16 décembre dernier.

L'association propose la date du 17 décembre 2017 pour un montant de 2 600 €.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental pourrait subventionner ce projet à hauteur de 60 % soit 1 560 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'association PHILIA pour une représentation le 17 décembre 2017.

Un dossier de demande de subvention sera transmis au Conseil Départemental.

2/ACCEPTATION DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE ET ENGAGEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 20 juin dernier les Maires du canton de Montargis se sont réunis afin de procéder à la répartition de la dotation des mines de pétrole ainsi que de la dotation des amendes de police au titre de l'année 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été attribué à la commune de Chevillon la somme de 1 818 € au titre des amendes de police pour la réalisation des travaux d'aménagement de voiries, travaux votés au budget principal 2017, section investissement, opération 22, compte 2152.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution de cette somme et son affectation.

3/ ACCEPTATION DE LA DOTATION DES REDEVANCES DES MINES DE PETROLE ET ENGAGEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 20 juin dernier les Maires du canton de Montargis se sont réunis afin de procéder à la répartition de la dotation des mines de pétrole ainsi que de la dotation des amendes de police au titre de l'année 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été attribué à la commune de Chevillon la somme de 1 600 € au titre de la redevance des mines de pétrole pour la réalisation des travaux de voirie impasse des Pichotteries, travaux votés au budget principal 2017, section investissement, opération 22, compte 2152.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution de cette somme et son affectation.

4/ AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL-PLAN DE GESTION DIFFERENCIE-VOLET TECHNIQUE-PRESENTATION DU DEVIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement du centre bourg, la commune est éligible à une subvention au titre du contrat régional via l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

Pour obtenir cette subvention il est nécessaire d'établir un plan de gestion différencié via un engagement vers une démarche « Zéro Pesticide ».

Ce plan de gestion différencié comprend deux volets : un volet technique et un volet communication.

Concernant le volet communication, Loiret Nature Environnement a proposé un devis de 3 115,00 € TTC répartis sur deux ans soit 1 557,50 € par an, devis accepté par les membres du conseil municipal le 29 mai dernier.

Concernant le volet technique, l'association FREDON propose un devis de 6 264,36 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'association FREDON pour la réalisation du volet technique du plan de gestion différencié de la commune dans le cadre de son engagement vers une démarche « Zéro pesticide ».

5/AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-DEPLACEMENT DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION ET POSE DE TROIS CANDELABRES-PRESENTATION DU DEVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux du réaménagement du bourg il est nécessaire de procéder au déplacement du système de vidéoprotection (mât + caméra) et d'ajouter 3 candélabres supplémentaires.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ENGIE INEO indiquant un montant de 1 100,00 € HT pour le déplacement du système de vidéo protection et un montant de 7 275,00 € HT pour la fourniture et la pose de trois candélabres.

Monsieur le Maire précise que la dépense concernant le déplacement du système de vidéo protection sera inscrite en section de fonctionnement, compte 215231 et que la dépense concernant les candélabres supplémentaires sera inscrite en section d'investissement, opération 32, compte 2152.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette dépense.

6/RYTHMES SCOLAIRES-REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT SUR 8 DEMI-JOURNEES SUR 4 JOURS-DEMANDE DE DEROGATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire prévoit la possibilité de répartir les heures d'enseignements sur huit demi-journées sur quatre jours.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le conseil d'école s'est positionné à la majorité sur le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal optent également pour un retour à la semaine de 4 jours d'enseignement.

Une demande de dérogation sera transmise à la Direction de l'Académie.

7/QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un compte-rendu des dernières réunions de l'AME*

FIN DE SEANCE